

**JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU
BENIN 1^{er} novembre 1992**

PARTIE OFFICIELLE

Actes de Gouvernement de la République du Bénin

LOIS

LOI N°92-022

Du 06 août 1992, portant institution d'une Chambre de Commerce et d'Industrie en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Il est institué en République du Bénin une Compagnie Consulaire dénommée « Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ».

La circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin est le Territoire National

Art 2- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin est un établissement public.

Elle est dotée de la personnalité civile et jouit de l'autonomie financière.

Elle assure la représentation, la protection, et la promotion des intérêts communs des Opérateurs Economiques de la République du Bénin dans les domaines du Commerce, l'Industrie et des Prestations de services.

Art 3- Le siège, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin sont déterminés par décret pris en conseil des Ministres après avis des organismes professionnels des secteurs de l'Industrie du Commerce et des prestations de services.

Ce décret détermine les statuts, assure notamment :

-l'élection libre des organes de la Chambre et

-l'autonomie du fonctionnement desdits organes

Art 4- Le Ministre chargé du Commerce assure la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

Les modalités de cette tutelle sont déterminées par un décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé du Commerce en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, après avis des groupements et associations professionnels.

Art 5 – La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

**Fait à Cotonou le 6 août 1992
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**

Nicéphore SOGLO

**Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la présidence de la République,
Désiré VIEYRA**

**Le Ministre du Commerce et du Tourisme,
Bernard HOUEGNON.**

**Le Ministre de l'Industrie
Et des Petites et Moyennes Entreprises,
Rigobert LADIKPO**

**Le Ministre des Finances,
Paul DOSSOU.**

**Le Ministre du Plan
et de la Restructuration Economique,
Robert TAGNON**